

Interpellation

Accès aux infrastructures aquatiques et avenir de la piscine de Fontadel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,
Mesdames et Messieurs membres du Codir,

Suite à la lecture de l'article paru dans *24 Heures* le 28 février 2025, il apparaît que l'accès à la piscine couverte de la Vaudoise Aréna pose déjà problème pour plusieurs établissements scolaires de la région. Cette difficulté a d'ailleurs été signalée dans une pétition signée par 600 personnes et adressée à la Municipalité de Prilly.

Lors de la séance de l'ASIGOS du 12 février 2025, il a été annoncé que la piscine de Fontadel pourrait être transformée en salle de gymnastique à l'horizon 2030, en raison des coûts élevés de sa rénovation. Cela transparaît également dans l'article du Prill'Hérait n° 5 de novembre 2024-janvier 2025, page 4 intitulé « *Quel avenir pour la piscine de Fontadel ?* » où le futur de cette installation n'est pas garanti. Extraits :

Prilly dispose aujourd'hui d'une des plus belles et des plus grandes piscines couvertes de Suisse avec le centre aquatique de la Vaudoise aréna [...] le manque de salles de gymnastique se fait sentir pour nombre d'activités sportives.

Or, cette infrastructure joue aujourd'hui un rôle essentiel : elle accueille l'ensemble des classes de la commune de Prilly, ainsi que de nombreux autres usagers tels que le groupe des Aînés Natation, la Société Suisse de Sauvetage ou encore les participants aux cours d'aquagym.

Il convient de rappeler que, selon l'article 2 du règlement de l'ASIGOS (qui se réfère à l'article 27 ss de la Loi sur l'enseignement obligatoire - LEO), les cours de natation font partie intégrante de l'enseignement obligatoire dans le canton de Vaud. Ils sont inscrits dans les programmes scolaires et sont requis pour les élèves de la 3e à la 6e année primaire, dans le cadre de l'éducation physique et sportive.

Au-delà de l'enseignement, l'existence d'une piscine de quartier est cruciale pour favoriser l'apprentissage de la natation, encourager la pratique régulière d'une activité physique et maintenir une offre de proximité, accessible à coût raisonnable.

Par ailleurs, la forte croissance démographique attendue dans l'ouest lausannois et dans le district de Lausanne — en particulier à Prilly, Romanel, Crissier et les communes avoisinantes — accentuera encore la pression sur les infrastructures. Plus de 10'000 nouveaux habitants et plusieurs milliers d'emplois sont prévus d'ici 2030. Bien que la directrice du CSM affirme qu'il n'existe pas encore de situation de saturation, les projets urbains en cours (quartier Horizons à Chavannes, nouvelles tours à Malley, etc.) laissent présager un besoin croissant en équipements publics.

Dans ce contexte, l'interpellation invite à analyser plusieurs éléments avant toute décision définitive :

- Quelles mesures le CODIR a-t-il prévues pour anticiper les besoins futurs en matière d'accès aux infrastructures aquatiques, notamment afin de garantir le respect de l'enseignement obligatoire de la natation et de répondre à la demande croissante ?
- En cas de suppression de la piscine, comment les cours de natation pour les élèves et les autres utilisateurs seraient-ils assurés ?
- Le CODIR a-t-il examiné la possibilité de rénover la piscine de Fontadel ?
- Le cas échéant, a-t-il envisagé de solliciter un partenariat intercommunal pour cofinancer une éventuelle rénovation ?

Nous vous remercions par avance pour les éléments de réponse que vous pourrez nous transmettre à ce sujet.

Geneviève Nosedà Guignard

Prilly, le 30 avril 2025

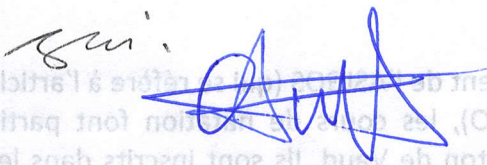
Références

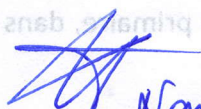
Prill'hérait 5-2024

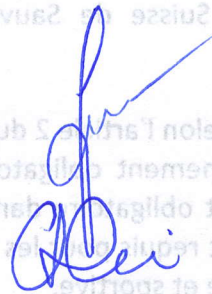
https://www.prilly.ch/fileadmin/documents/user_upload/01_adm_fichiers/PH/2024/PrillHeraut_No_05-2024.pdf

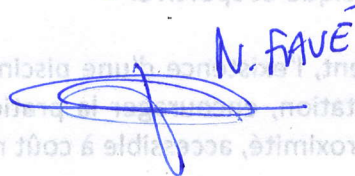
Article du 24 Heures du 28.02.25

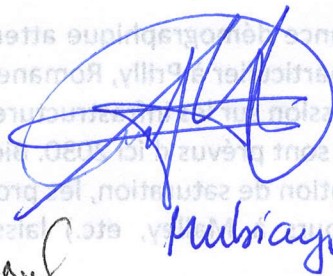
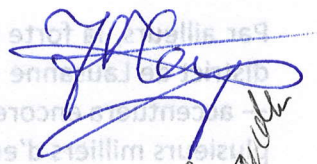
<https://www.24heures.ch/laces-a-la-piscine-de-la-vaudoise-arena-frustre-les-ecoles-234866073521>

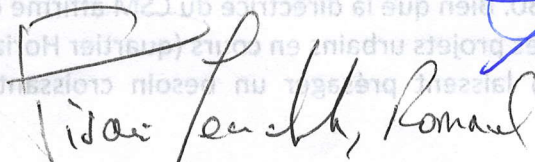



Noma Ndonge




N. FAVÉ


Mubiyi


Tidac Leuch, Romuald


M. Payeri